Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260328-DEL2026_33-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Maéva VENIN, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS Erwan MOISAN, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Madame Amandine HARNAY (excusée, donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Mathieu CHARLES (excusé, donne pouvoir à Sylvie GUIGNARD)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-33 **DESIGNATION DE CONSEILLERS DELEGUES**

Rapporteur Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Selon l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Ainsi, seul le maire peut donner une délégation de fonction à un conseiller municipal par arrêté, ce dernier devenant conseiller municipal délégué.

C'est pourquoi, je vous propose de fixer le nombre de ces conseillers délégués à quatre.

Le conseil Municipal a pris acte de cette proposition.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 30 mars 2026
Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD